PARC DES CHÂTEAUX 2

PROJET DE PARC D'ACTIVITÉS

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE – LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

RÉUNION PUBLIQUE

INVITATION

Jeudi 24 avril 2025 de 18h30 à 20h30

Salle de la Martinière
Rue Camille Favier - Saint-Denis-sur-Loire

ENTRÉE LIBRE

agglopolys.fr | 02 54 56 51 67 | AgglomérationBlois

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

UN NOUVEAU PARC D'ACTIVITÉS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAÎTRISÉ DU TERRITOIRE

Depuis 2019, la Communauté d'agglomération de Blois a engagé des réflexions sur le développement d'une nouvelle zone à vocation économique sur le territoire. À l'issue des premières études de faisabilité, il a été décidé d'aménager un nouveau parc d'activités dans la continuité du Parc des Châteaux, sur les communes de La Chaussée-Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire.

L'enjeu de ce nouvel aménagement est de concilier les besoins économiques du territoire avec les nécessités de préservation de l'environnement et des espaces agricoles, de lutte contre l'étalement urbain et de limitation de l'artificialisation des sols, tout en intégrant des objectifs liés à la transition écologique et au bien-être des salariés.

UNE CONCERTATION PUBLIQUE POUR PERMETTRE À TOUS DE PARTICIPER ET DE S'EXPRIMER

La réalisation du futur Parc d'Activités s'inscrit dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). À ce titre, une concertation est organisée préalablement à la décision de création de la ZAC.

Elle a pour objet de présenter au public l'avancement des réflexions sur le projet : enjeux et objectifs, contexte et environnement, périmètre et programme, parti d'aménagement, **et de recueillir ses observations**.

Où prendre connaissance des informations :

- Réunion publique le jeudi 24 avril 2025 à 18h30 à Saint-Denis-sur-Loire
- Exposition dans les mairies de La Chaussée-Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire du 24 avril au 4 juin 2025
- Consultation du dossier sur le site internet d'Agglopolys à partir du 24 avril 2025
- Consultation du dossier en mairies de Saint-Denis-sur-Loire et La Chaussée-Saint-Victor, à l'Hôtel d'agglomération et à la Direction de l'urbanisme et de l'habitat d'Agglopolys à Blois

LES PROCHAINES ÉTAPES POUR ABOUTIR À LA CRÉATION DE LA ZAC

À l'issue de la concertation, le Conseil communautaire d'Agglopolys se réunira pour en dresser un premier bilan. Ce point d'étape aura lieu à l'automne 2025.

L'instruction du dossier environnemental par les services de l'État donnera ensuite lieu à une nouvelle étape d'information et de participation du public, à l'issue de laquelle la décision de création de la ZAC du Parc des Châteaux 2 pourra être prise au second semestre 2026.

PARTICIPEZ ET FAITES PART DE VOS OBSERVATIONS JUSQU'AU 4 JUIN 2025

- **sur le registre dédié** mis à disposition en mairies de Saint-Denis-sur-Loire et de La Chaussée-Saint-Victor, à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, et à la Direction de l'urbanisme et de l'habitat d'Agglopolys, 34 rue de la Villette, à Blois
- **par mail à urbanisme@agglopolys.fr**
- **par courrier** à Monsieur le Président d'Agglopolys, Hôtel d'agglomération, 1 rue Honoré de Balzac, 41000 Blois

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois